



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE REPRÉSENTATION DU SPECTACLE "MA VIE DE MAGICIEN" AVEC LA SOCIÉTÉ TREnte-HUIT

DGA Cohésion territoriale et appui aux communes - L'Alpha et son réseau de lecture

Numéro : 2022-D-277

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n° 103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Ma vie de magicien » passé entre la société Trente-Huit située 1 rue de Saintes à Angoulême et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

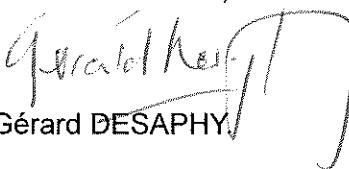
Article 2 – Le contrat prévoit la représentation du spectacle « Ma vie de magicien » le samedi 24 septembre 2022 à l'Alpha.

Article 3 – GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 550 € TTC à la société Trente-Huit.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 SEP. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,


Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 26 SEP. 2022
Publié ou notifié,
Le 26 SEP. 2022